



## Traité Békhorot

### Michna 8 - Chapitre 4

הַחֲשׂוֹד עַל הַשְּׁבִיעִית,  
אֵין לֹקֶחֶין מִמֶּנּוּ פָּשֶׁתָּן,  
וְאַפְּלוּ סָרֶק;  
אֲבָל לֹקֶחֶין מִמֶּנּוּ טוּוּי וְאַרְיֵג:

[Dans le cas de]quelqu'un qui est suspect en ce qui concerne l'[année sabbatique, c'est-à-dire qui sème ou fait du commerce avec les produits de l'année sabbatique], il ne peut pas lui acheter de lin, et[cela s'applique]même[au lin]peigné, [dans lequel beaucoup de travail et l'effort a été investi]. Mais on[peut]acheter[du fil filé]et du[tissu]auprès[de ces personnes].



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)